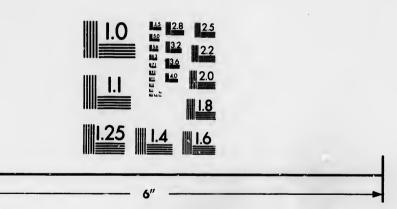


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OIL

CIHM/iCMH Microfiche Series.

CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



(C) 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

	12X	16X		20X	1	24X		28X		32X
This i	item is filmed at the ocument est filmé a 14X	e reduction ra	ntio checked luction indi	d below/ qué ci-de	ssous. 22X		26X		30X	
	Additional comme Commentaires sup									
	Blank leaves adde appear within the have been omitted il se peut que cert lors d'une restaura mais, lorsque cela pas été filmées.	text. Whens in I from filming aines pages b Itlon apparais:	er possible, / lanches ajo sent dans le	these outées texte,		slips, tis ensure t Les page obscurci etc., ont	sues, etc. he best po es totalem	, have be ossible im lent ou pa feuillet d les à nouv	en refilm age/ artielleme 'erraca, u reau de fa	ed to ent ne pelure.
	Tight binding may along interior mare La reliure serrée pe distorsion le long e	gin/ eut causer de	l'ombre ou			Seule éc	ition avail dition disp rholly or p	onible	bscured t	N errata
	Bound with other Relié avec d'autres					Includes Compre	supplem nd du ma	entary ma tériel sup	aterial/ plémenta	ire
	Coloured plates ar Planches et/ou illu				abla		of print v inégale d		sion	
	Coloured ink (i.e. Encre de couleur (other than blu i.e. autre que	e or black) bleue ou n	/ oire)		Showth Transpa	_			
	Coloured maps/ Cartes géographiq	ues en coulei	ır				etached/ létachées			
	Cover title missing Le titre de couver					Pages d	liscolou re lécolorées	d, stained , tacheté	or foxed	l/ uėes
	Covers restored as Couverture restau						estored a estaurées			
	Covers darnaged/ Couverture endon						iamaged/ indomma			
	Coloured covers/ Couverture de cou	uleur					d pages/ le couleur			
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.			L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifie une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.							

re létails es du modifier er une ilmage

errata to

pelure. n à

The copy filmed here hes been reproduced thanks to the generosity of:

> Législature du Québec Québec

The images appearing here ere the best quelity possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers ere filmed beginning with the front cover end ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriete. All other original copies are filmed beginning on the first page with e printed or illustrated impression, and ending on the lest page with a printed or illustrated Impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol - (meaning "CON-TINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

générosité de: Législature du Québec

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la

Québec

Les images suiventes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exempleires originaux dont le couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier piat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'Impression ou d'liiustration, solt par le second piat, selon le ces. Tous les sutres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par le dernière page qui comporte une telle emprainte.

Un des symboles sulvants apparaîtra sur la dernière imege de chaque microfiche, selon le ces: le symbole -- signifle "A SUIVRE", le symbole V signifle "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seui cliché, il est filmé à partir de l'angle supérleur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'Images nécessaire. Les diagrammes suivants Illustrent la méthode.

1	2	3

1	
2	
3	

1	2	3
4	5	6

ÉLECTIONS GÉNÉRALES.

AUX ÉLECTEURS!

COMPATRIOTES,—Jamais peut-être vous n'avez été appelés à exercer votre droit d'électeurs dans des circonstances aussi graves, sans en excepter même les époques les plus critiques de notre histoire, tant à cause des grands intérêts qui sont en débat, que de la funeste division qui a éclaté dans nos rangs, jusqu'à présent si compacts, si unis et partant si forts.

Cette division doit nous conduire à une ruine inévitable et prochaine, si vous n'y mettez ordre promptement. Dans quelques jours vous allez être appelés à juger ceux qui l'ont amenée, et votre jugement sera facile à donner si vous examinez avec attention et de sang-froid les faits du grand

procès qui va passer devant vous.

C'est dans l'automne de 1851 que commença cette funeste division par la défection d'un membre du parlement, qui, ayant à sa disposition un journal, alors un des principaux organes du parti canadien, avait par là en main le moyen de faire beaucoup de mal. Et ce mal, il l'a fait autant qu'il était en lui, quoiqu'il se fût engagé à revenir sur ses pas, si ses compatriotes, c'est-à-dire vos représentants, se prononçaient contre lui. A l'ouverture de la session de 1852-53, vos représentants appuyèrent en masse le nouveau ministère, et cependant cet homme—nous n'avons pas besoin de dire que c'est M. Cauchon, alors le représentant du comté de Montmorency,-persista, malgré sa promesse, dans la mauvaise voie. Et son nom, à lui prétendu défenseur de vos intérêts religieux, se trouve presque toujours, dans les divisions qui eurent lieu, accolè à celui de George Brown, l'ennemi le plus acharné de votre religion et de vos institutions religieuses.

M. Cauchon attaquait le ministère sous le prétexte qu'il était entaché de socialisme, autrement dit d'irréligion, et jamais sous aucun ministère nos institutions n'ont été plus favorisées et par la législation et par les octrois d'argent. Ce fait patent, indéniable, l'a-t-il ramené à de meilleurs sentiments? Non; après la session, il a continué dans son journal l'opposition qu'il faisait au ministère dans l'assemblée législative, favorisant ainsi, autant qu'il était en lui, le triomphe des opinions mêmes

les plus opposées aux siennes.

Pendant ce temps-li, le ministère peu troublé par les criailleries de cet homme, et celles de son digne confrère Brown dans le Haut-Canada, affermissait les bases de nos finances, et nous créait en Angleterre un crédit égal à celui des nations les plus favorisées; les grandes entreprises se multipliaient sur tous les points, les capitaux affluaient l'industrie prenait partout de rapides développements, et nous atteignions un degré de prospérité tel que n'en virent jamais les bords du Saint-Lau-

rent. Nos voisins, dont nous avions été si longtemps envieux, commençaient à nous porter envie. Et le Bas-Canada, qui avait été sacrifié par les administrations tory jusqu'à 1848. commençait à obtenir justice; des travaux publics importants étaient entrepris, surtout dans le district de Qnébec; le gouvernement s'occupait avec activité de la colonisation, et notre jeunesse allait trouver de l'air, de l'espace et de la liberté, sans abandonner le sol natal.

C'est alors que d'autres ambitieux et mécontents sont venus se joindre à M. Cauchou, et exploiter, comme lui, à leur profit, les préjugés et l'inexpé-

rience des masses populaires.

Une grande réforme était attendue depuis longtemps, la commutation ou l'abolition de la tenure seigneuriale, et le ministère n'avait pas failli à l'attente publique; il avait proposé, à cette fin, une mesure qui avait rencontré l'approbation des représentants du peuple. Malheureusement cette mesure échona au couseil législatif. Il fallait alors noyer l'opposition dans ce corps par une fournée de nouveaux conseillers, mesure extrême à laquelle il ne faut recourir que lorsqu'il ne reste aucun autre moyen, à laquelle cependant il aurait bien falla recourir, si, dans le même temps on n'eût proposé de rendre ce corps électif. En effet, pendant qu'on envoyait le bill seigneurial au conseil législatio, on acheminait en Angleterre une adresse demandant que ce conseil fût soumis à l'élection populaire. Ne fallait-il donc pas de toute nécessité attendre une réponse d'Angleterre sur ce point important, avant de penser à régler la question seigneuriale?

Mais, il y avait plus, une loi était simultanément passée pou augmenter presque du double la représentation days l'assemblée législative. En passant un pareil acte, le parlement déclarait que le peuple n'était pas suffisamment représenté ; qu'il fallait une représentation plus également répartie et plus nombreuse pour avoir l'expression vraie des sentiments du peuple sur toutes les grandes me-sures de législation. N'aurait-ce pas été pour un parlement qui proclamait ainsi sa propre incompétence, le comble de l'inconvenance et de l'arbitraire, que d'entreprendre le réglement d'aucune de ces grandes questions? N'aurait-ce pas été une moquerie, n'aurait-ce pas été dire au peuple : " Nous reconnaissons que tu n'es pas représenté comme il convient ; ainsi nous allons te donner 130 représentants au lieu de 84. Mais en attendant que tu manifestes ton opinion avec cette nouvelle représentation, nous allons régler toutes tes grandes affaires, comme nous l'entendons, nous, tes 84 représentants du jour, et ne laisserons à tes 130 représentants de demain que les affaires de

ponts et de chemins à régler."

On ponvait supposer quel serait le résultat de cette, élection; mais qui aurait pu, à moins d'être dové du don de prophétie, prédire avec certitude dans quel seus se prononcerait le peuple, surtout lorsqu'il y avait devant le public quatre plans bien distincts pour régler la tenure seigneuriale, paraissant chaeun jouir d'une partie de la faveur publique? Que serait-il arrivé, si on cût réglé la question dans le présent parlement, et qu'an prochain, une forte section de la représentation en cût demunié le rappel ou la modification? Le ministère qui nurait exposé le pays à une pareille éventualité, aurait mérité d'être accasé de malversation.

C'est ce qu'ont voulu eependant faire faire à notre ministère, MM. Sicotte et Cauchon et les 15 autres membres du Bas-Canada qui les ont appuyés, sachant bien tout le temps que la chose était impossible, inconvenante, dangéreuse. Et parceque le ministère a résisté, ils se sont joints à l'opposition tory, qui a déclare qu'elle ne voulait pas que la caisse publique aidât les censitaires à payer l'indemnité aux seigneurs; à l'opposition tory, qui conduisit naguere lo pays sur le bord de la banqueionte, état dont l'a si glorieusement relevé l'administration actuelle; à l'opposition tory, dont toutes les faveurs étant au pouvoir furent pont le Hunt-Canadn; à l'opposition tory, qui s'opposa de toutes ses forces à l'indemnité des pertes souffertes par nos compatriotes pendant les troubles; à l'opposition tory qui, pour se venger de cet acte de justice, fit mettre le feu au palais du parlement à Montréal en 1849, et fut la eause de la perte d'une des plus belles bibliothèques de toute l'Amérique, et qui était pour nous Bas-Canadiens un juste sujet d'orgueuil, en même temps qu'un trésor littéraire pour nos hommes studieux; à l'opposition tory, en un not, qui en 1837-38 nous pilla, nous bruln. nous pendit et nous exila; qui subséquemment ruina les finances de la province; qui en 1849 incondia notre parlement parceque nous voulions secourir les victimes de 1837-38, et qui en 1853 refusa l'aide de la province anx consitaires,

Maintenant, compatriotes, jugez qui sont ceux qui méritent votre confiance et votre appui aux prochaines élections, ou les alliés du parti tory:

MM. Badgley, Cauchon, Clapham, Dubord, Gouin, Jobin, Lecoste, La Terrière, Le Blanc. Marchildon, Me Dougall, Polette, Sicotte, Stuart, Tessier, Valois, Young,—17, et ceux qui feront cause commune avec eux;

Ou les amis du ministère :

MM. Cartier, Chabot, Chapais, Chauveau, Drummond, Dumoulin, Egan, Fortier, Fournier, Galt, Laurin, Lemieux, Mongenais, Morin, Puige, Poulin, Sanborn, Taché, Turcotte, Vurin, -20.

Et eeux qui avec eux sont disposés à appuyer une administration qui a plus fait pour le Bas-Canada qu'sucune de celles qui l'ont précédée, et à ramener parmi nous cette union qui fit de tout temps le désespoir de nos ennemis et l'admiration de tout le monde.

Pour l'avantage de ceux qui ne lisent pas les journaux, on reproduit ei-dessous un excellent discours de M. Cartier, député pour le comté de Verchères, dans le cours des débats sur l'adresse, et quelques articles de journaux, où la question du jour est considérée sous ses différents aspects.

L'opposition parlementaire, battue par le raison noment et par l'évidence des faits sur toutes les interpellations justes ou inconsidérées dont elle a cssayé d'embarrasser les ministres, réduite aux abois sur tous les griefs qu'elle n systématiquement inventés contre eux durant huit jours de débats inutiles nux frais de la province, cette opposition, disous-nous, que l'on ne doit plus appeler parlementaire, a pu finalement, grâce à l'appui de MM. Cauchon et Sirotte, obtenir un résultat qui supprime d'un seul coup, au désavantage du pays entier, l'adoption projetée par le ministère d'une loi ayant rapport à la franchise électorale et d'une autre qui devait être la sanction du traité de réciprocité conclu réceniment avec les Etats-Unis.

Au moment où la session du sénat américain touche à un ajournement, il y a lieu de craindre que cet oubli de la législature canadienne sur une matière d'aussi haute conséquence ne soit d'un fâcheux augure pour l'avenir de la réciprocité. Du reste, le mérite de ce petit coup d'état de la part de l'opposition, est bien apprécié dans le discours suivant du représentant de Verchères, M. Cartier prononcé à la séance législative de mardi soir et que nous recommandons spécialement à l'attention

de nos lecteurs :

DISCOURS DE M. CARTIER.

La question maintenant soumise à la chambre, en réalité ne consiste pas dans les amendements à la réponse au discours du trône proposés par les honorables membres pour Montmoreney et Saint-Hyacinthe, (MM. Cauchon et Sicotte). Nous venous d'entendre la déclaration des ministres annouçant la dissolution prochaine de cette chambre. D'ici à quelques semaines nous aurons probablement à nous retrouver en présence de nos constituants.

Il s'agit donc de savoir si nous devons congédier les ministres en adoptant des amendements qui équivaudront à un vote de non-confiance, et nous exposer à une administroiton composée d'adversaires politiques, ou, s'il n'est pas plus avantageux pour la solution de la question seigneuriale et dans l'intérêt des censitaires, que les membres du parti libéral se présentent aux électeurs sous l'existence et avec l'influence politique des membres actuels de l'administration, dont les vues sont connues et dont les antéeédents offrent une garantie aux censitaires que cette question ne scra pas résolue de

manière à les ruiner.

L'on doit voir qu'il ne s'agit point d'une question de délai pour la solution de cette question puisque, si les amendemens sont adoptés, et si nous devons subir les lenteurs et les aceidents qui accompagnent ordinairement la formation et les débuts de toute nouvelle administration, le délai que souffrira le réglement de la question seigneuriale devra être beaucoup plus long que celui que l'on reproche au ministère. Les membres de l'administration ont déclaré que les élections auront lieu prochainement et que nous aurons, prochainement aussi, une session. Qu'il se forme une administration nouvelle, cette administration ne pourra-t-elle pas reculer autant que possible l'époque de la prochainc session de manière à prolonger son existence jusqu'à la fin de 1855, et, par ce moyen, retarder indéfiniment la solution de la question seigneurialo?

La présente question peut se résumer ainsi : le pays a d'habiles ministres, et ils ont bien administré ; d'un autre côté, la question seigneuriale et celle des session, r sait, mai ministè c lieu par provoque dire que qu'une cl Et si l'

Et si l' là l'admi legislatio on est do

Cepend tion insis de ces q quelle ma devait êt tère ne la later!

L'hon: sérieux n Tous les cet honor dilférent le bill sei chambre. voté pou: qu'il y ét était com la mesure étaient p en faveur Cette che comprend par son a de la que ministère

L'houo vraiment donner le peut avo seigneuri celle de l Canada (ne peut, p avec cell (M. Mori sincérité rable insp l'activité, financière membres saire, à n l'indemni la commi taires? Pour pr

morency amendem secondé ée pour déter l'honorab rière), un efforcés di tion durar a de plus des adver battre du contre le que l'inde la déchar publies, a

ar le raison ir toutes les dont elle a déduite aux atiquement do débats opposition, eller parlepui de MM. qui suppripays entier, e loi ayant e autre qui irrocité con-

t américain
de craindre
me sur une
soit d'un
rocité. Du
de la part
le discours
M. Cartier
irdi soir et

a chambre, andements à sés par les y et Saint
e). Nous inistres and chambre. I probablenos cons-

ons congénendements nec, et nous ie d'adveravantageux iale et dans res du parti l'existence res actuels connues et te aux cenrésolue de

inc question puisque, si levonssubir agnent orditoute nouffrira le rédevra être reproche au stration ont chainement aussi, unc on nouvelle, pas reculer iaine session usqu'à la fin éfiniment la

er ainsi: lc en adminisgneuriale et celle des réserves ne peuvent être résolues à cette session, mais elles le seront prochainement: on le sait, mais on cherche un moyen de faire tomber le ministè e. Done, si cette législation ne peut avoir lieu par l'effet du vote de censure que l'on veut provoquer par cet amendement, on aura le droit de dire que les membres de l'opposition n'ont voulu qu'une chose: arriver eux-mêmes au pouvoir!

Et si l'amendement est adopté, si l'on force par là l'administration à résigner, et qu'on empeche la legislation sur ces matières, on est donc à blâ ner, on est donc coupable aux yeux du pays!

Cependant, tandis que les membres de l'opposition insistent à ce point sur le réglement immédiat de ces questions, en est-il un seul qui ait dit de quelle manière et suivant quel mode ce réglement devait être fait ! On se plaint de ce que le ministère ne législate pas, est-on prèt soi-même à législater!

L'honorable membre pour Montmorency n'est ni sérieux ni sincère dans l'amendement qu'il propose. Tons les membres de cette chambre savent combien cet honorable membre a été sur cette matière indifférent et inactif dans la derniere session, lorsque le bill seigneurial a été disenté et passé par cette chambic. Il est vrai que l'honorable membre a voté pour le bill, mais pourquoi l'a-t-il fait? parce qu'il y étuit force et ne pouvait faire autrement. Il était compris par le plus grand nombre des amis de la mesure que les sympathies de l'honorable membre étaient plutôt contre le bill que pour le bill, plutôt en faveur des seigneurs qu'en faveur des censitaires Cette chambre comprend parfaitement et le pays comprendra comme elle, que l'honorable membre, par son amendement, ne désire pas tant la solution de la question seigneariale que la chutc du présent ministère.

L'honorable membre a parlé de sincérité; mais vraiment ses assurances de sincérité ne peuvent donner le change à qui que ce soit. Est-ce qu'il peut avoir bonne grâce, à propos de la question seigneuriale, à mettie sa sincérité en parallele avec celle de l'honorable procureur-général pour le Bas-Canada (M. Drummond), qui a travaillé comme on ne peut plus pour obtenir la passation de sa mesure? avec celle de l'honorable commissaire des terres (M. Morin), dont l'intelligence, l'honnêteté et la sincérité sont proverbiales? avec celle de l'honorable insp eur-général (M. Hincks), dont le zèle, l'activité, influence personnelle et les qualités financières ont tant contribué à faire voter par les membres du Haut-Canada l'appropriation nécessaire, à même les fonds de la province, pour payer l'indemnité des seigneurs, dans le but de faciliter la commutation et de dégrever d'autant les censitaires?

Pour prouvet que l'honorable membre pour Montmoreney n'est pas sincère dans le motif de son amendement, examinons par quel membre il est secondé et par quelle influence il devra être guidé pour déterminer cette question. Il a pour secondeur l'honorable membre de Saguenay (M. de Laterrière), un seigneur, et l'un de œux qui se sont efforcés de mettre obstacle à la solution de la question durant la dernière session parlementaire. Il a de plus, en ce moment, pour alliés et suppôts, des adversaires acharnés que nous avons eu à combattre durant la dernière session, et qui ont voté contre le bill seigneurial, principalement parce que l'indemnité devait être payte aux seigneurs à la décharge des censitaires, et à même les fonds publics, au lieu de l'être par les censitaires. C'est i i le lieu de se rappeler une motion d'a nendement faite durant la dermère session par l'honorable représentant de Kingston (M. Macdonald), maintenant un des alliés finturs de l'honorable député do Montmorency, pour le réglement de la question seigneuriale; cette motion était conçue dans les termes suivants:

"L'honorable M. Macdonald a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Langton, que tous les mots après "qu'il," jusqu'à la fin de la résolution, soient retrauchés, de manière à insérer les mots "est inexpédient et injuste pour le peuple du "Canada de payer à même le revenu consolidé do "cette province, une partie quelconque de cette "indemnité des seigneurs, et que la dite indennité des viqui retirera un avactage immédiat de la mesure "proposée" en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme soit:

Pour:—Badgley, Burnham, Crawford, Dixon, Langton, Mucdonald de Kingston, Mulloch, Murchildon, Ridout, Robinson, Seymour, Shaw, Winson et Wrigt de la divison ouest d'York."

(Journal de l'assemblée, 1852-3, copie française, p. 786-7.)

Les membres qui ont voté pour la motion qui précède ont tous ou pour la plupant voté contre le bill seigneurial durant la dernière session.

Que l'honorable député de Montmorency réussisse sur cet amendement et occasionne par ce moyen la chute du ministère, il devra avoir pour allies, à l'effet de résoudre la question seigneuriale, tons les adversaires de la mesure et surtout de l'indemnité que cette mesure tendait à faire payer à même les fonds de la province, an tieu de l'imposer aux censitaires. Les alliés futurs de l'honorable représentant de Montmorency sont donc les enne-mis des censitaires, puisqu'ils vonduaient faire peser sur eux cette indemnité. D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que la convention anti-seigneuriale de Montréal insiste particulièrement sur une appropriation des deniers de la province pour faciliter l'abolition de la tenure seigneuriale. Ce qui précède établit jusqu'à quel point l'honorable niembre pour Montmorency et ses allies sont sérieux et sincère, lorsqu'ils nous parlent de la solution de la question seigneuriale. Que la Providence veuille garder les censitaires d'aucune mesure qui devra résondre cette question dans le seus de ceux qui s'y sont opposés durant la session dernière! Cette chambre se rappelle que, durant la session don' je parle, tous les membres favorables au bill seigneurial ont été stigmati-és et ealomniès comme s'ils eussent été des voleurs de grand chemin. Malgré cela, l'honcrable député de Montmoreney, qui a un journal influent à son service, n'a pas fait usage de sa plume pour défendre la mesure, tant il était indifférent à sa passation!

Il est nécessaire de dire maintenant un mot de la position critique et extraordinaire de l'honorable représentant de St-Hyacinthe. D'après les explications qui ont été données de part et d'antre sur le refus d'acceptation de la place qui lui avait été offerte, il est juste de dire que si l'honorable membre mérite d'être excusé de n'avoir pas accepté la charge en question, il n'est pas également excusable d'essayer, par l'amendement qu'il propose, de renverser le ministère, et de faire par là un gratif tort au parti libéral dont il est membre. Il y a cette diffèrence à remarquer entre l'honorable

membre pour Montmorency et l'honorable membre pour St-Hyacinthe: c'est que le premier n'est pas inconséquent dans son opposition au ministère puisqu'il a tonjours lutté contre l'administration et qu'il serait [prêt à former une alliance ministérielle avec nos ennemis politiques, tandis quo l'honorable membre pour St-Hyacinthe prétend qu'il reste toujours dans le parti libéral et qu'il ne passe pas à

L'honorable membre pour St.-Hyacinthe nc compreud point la position ni la responsabilité de la position dans laquelle il se place en voulant renverser le ministère. Comme membre du parti libéral auquel il appartient, il a tort de faire une pareille tentative. Par l'amendement qu'il propose et par sa conduite en ce moment, l'henorable seprésentant de St.-Hyacinthe commet un pas de clero (mistake), et si la méprise dans laquelle il tombe ne compromet point la bonté de ses intenfions, il y a une chose qu'elle compromet : c'est la rectitude de son jugement. L'honorable membre ne peut provoquer un vote de non-confiance dans l'administration, sans être pret à remplacer cette administration de quelque manière. Que l'hono-rable membre n'aille pas croire qu'il ait le droit de démolir, sans être tenu de réédifier. Aucun membre n'est justifiable de provoquer la chute d'un ministère, s'il n'est pas prêt et s'il n'a pas les moyens de former une autre administration. qui renverse un ministère ne fait que la moitié de son œuvre; il lui reste encore l'autre moitié, c'està dire, le rétablissement de ce qu'il a renversé. L'on doit donc présumer que l'honorable membre, puisqu'il veut tenter le renversement de l'administration, est prêt ou doit êtro prêt à faire eu sorte qu'elle soit remplacée : il ne peut échapper à cette conséquence de la position étrange qu'il s'est faite.

Maintenant, je le demande, quels moyens a-t-il de réédifier un cabinet? Comme membre du parti libéral, l'honorable député doit nécessairement voir à trouver dans les rangs de ce même parti les éléments d'une administration qui ait quelque chance de vie. Mais l'honorable membre sait quo cela lui est impossible. Il reste à l'honorable membre un autre moyen de reconstruire : par un ministère de coalition à l'aide de nes adversaires politiques. Mais, ici encore, l'honorable membre, s'il prétend continuer d'appartenir au parti libéral, ne peut songer à cet expédient; et d'ailleurs, les membres du parti conservateur dans cette chambre n'out pas témoigné qu'ils accepteraient l'honorable membre pour adjoint ni fait voir qu'ils soient prêts à former ce ministère de coalition, sans compter qu'une combinaison pareille prouverait dans le parti conservateur faiblesse et impuissance à former une administration en accord avec ses principes politiques. Il resterait un troisième élément de réédification : ce serait une alliance entre l'honorable membre et le représentant de Kent (M. Brown). Il est à croire que l'honorable membre a trop de sens pour s'attendre à l'approbation du Bas-Canada sur une alliance avec l'honorable député de Kent, cet homme dont les effusions anti-catholiques sont si excentriques et si fréquentes !

Dans le cours des explications qu'il a donnécs par rapport à lui-même, l'honorable membre a dit que s'il cût été dans la barque conduite par les ministres, il aurait employé ses efforts pour s'empêcher de sombrer afin d'arriver à terre; mais qu'étant sur le rivage, il n'était pas tenu de s'exposer à périr. La barque à laquelle l'honorable membre a fait allusion, est sans doute la barque de l'état, qui

doit être gouvernée par quelques-uns. Puisqu'il veut maintenant faire sombrer la barque, tandis qu'il se tient au rivage, il aurait dû nous dire s'il était prêt à risquer la navigation dans pue autre barque qui louvoie en sens opposé dans le l'utain sous le commandement du brave chevalier d'Hamilton (Sir A. MacNab). L'honorable membre trouvera sur ce vaisseau un équipoge bien jovial et très prodigue de champagne, mais ayant peu de sympathie pour le pauvro censitaire. A une distance encore plus éloignée se trouve une autre barque qui naviguo bien difficilement et dont le pilote est gravement atteint de jésuitophobie et de catholicophobie. Cette barque est celle de l'honorable représentant de Kent. Il est probable que l'honorable membre pour Saint-Hyacinthe ne se risquera point dans celle-là !

En résumé, la question seigneuriale ne pourrait être résolue d'uno manière satisfesante pour les censitaires sous les auspices d'une administration dépendante de l'influence de nos adversaires politiques et de celle de l'honorable représentant de Kent. L'honorable membre pour Saint-Hyacinthe doit comprendre cela. Quant à l'honorable membre pour Montmorency, il est évident qu'il n'a d'autre but en proposant son amendement que celui de renverser l'administration, d'après la maxime usitée quelquefois: "ôte-toi de lì que je m'y mette!"

LE MINISTERE EN MINORITE.

Grâce à la coalition la plus immorale qu'on ait jamais vue, composée de tous les mécontents du parti réformiste joints au parti tory, le ministère sous lequel le pays est parvenu à un degré de prospérité inour a été laissé en minorité hier au soir, dans le cours de la discussion sur l'adresse en réponse au discours d'ouverture.

Il nous est impossible de dire quelles vont être les conséquences immédiates de ce vote, et, avant d'avoir vu quello tournure va prendre l'affaire, il n'y aurait aucun avantage à commenter sur la position. Qu'il nous suffise de dire que la majorité d'hier au soir, bariolée de toutes les conleurs politiques, depuis le torysme renforcé jusqu'au libéralisme le plus outré of la phalange entière du « socialisme de la pire espèce, " ne renferme pas les éléments nécessaires pour former une administration: vous n'y trouveriez pas dix hommes pour souscrire à un programme politique!

Il n'y a guère de reproche à faire à l'opposition tory, elle a joué son rôle naturel; mais une grande responsabilité repose sur la tête des réformistes qui, par leurs votes, sont venus jeter la confusion dans le camp réformiste, et vont jutroduit l'ennemi.

le camp réformiste, et y ont introduit l'ennemi. On se plaint que le ministère ne va pas assez vite en législation, et l'on vient jouer la partie de l'opposition tory, qui ne veut pas de législation du tout sur nos grandes mesures de législation, ou qui ne la voudrait que dans un sens anti-populaire. L'amendement et le sous-amendement qui ont été emportés u'out réuni des hommes aussi disparates qu'à la faveur du terme vague de "règlement" des deux principales questions débattues, que les votants entendent diversement et dans un sens contraire.

Si le ministère offre sa résignation et si elle est acceptée, (et certes nous nous en réjouirons presque si la chose peut se faire sans mettre en danger les plus grands intérêts du pays.) qui dans ce cas se trouvera bien embarrassé? Ne serait-il pas en effet plaisant au suprême degré de voir MM. Sherwood et Sicotte, Cauchon et Brown appelés à for-

Puisqu'il e. tandis dire s'il ne autre , 'utain l'Humiltrouvera très prounpathie encore jui navit graveophobic. ésentant membre

pourrait pour les istration es politintant de yacinthe membre . d'autre celui de ie usitée te !"

iut dans

u'on ait ents du ninistère de prosau soir, en ré-

ont être et, avant ffaire, il r la pomajorité eurs poau libétière du rme pas ıdminisies pour

position e grande stes qui, on dans ennemi. as assez artie de ation du ı, ou qui opulaire. i ont été sparates ement " que les un sens

elle est presque nger les e cas se pas en I. Sherés à for-

mer un ministère, et, ce ministère formé, do les voir procéder ensemble à ce " règlement " de nos grandes questions! Quolqu'un a spirituelloment assimilò la position des acteurs principaux dans la pièco d'hier au soir à celle de l'homme qui, ayant gagné un éléphant à la raille, n'avait qu'une difficulté, cello do no savoir qu'en faire. Nous espérous que le pays fera, à la procliaino occasion, pleine et exemplaire justice de la ronerie do ces actours.

On remarquora que la majorité de l'opposition coalisée vient du Haut-Canada, d'où elle a obtenu 25 voix, et le ministère 9 seulement.

Dans le Bas-Canada le ministère a obtena 20 voix, et l'opposition 17.

Sur le tout le ministère so trouve dans une minorité de 13.

C'est lo cas pour une administration quelconque de résigner, on d'en appeler au peuple par une dissolution. Lequel de ces deux partis va être

pris, c'est ce que nous saurons bientôt.

Les débats ayant été repris sur l'amendement de M. Cauchon: " que cette chumbre voit avec re-" gret que le gouvernement de Son Excellence ne " se propose pas de soumettre à la législature, " pendant la présente session, un bill pour le règlement immédiat de la question seigneuriale;" M. Hartinan propose, en amendement au dit

amendement, de retrancher tous les mots après " chambre " et d'y substituer les suivants : " re-" grette que Son Excellence n'ait pas été con-" seillée de recommander, pendant la présente " session, une mesure pour la sécularisation des " réserves du clergé, ainsi qu'une mesure pour " l'abolition de la tenure seigneuriale. "

L'amendement de M. Hartman est rejeté: Pour—MM. Brown, Fergusson, Hartman. Jo-bin, Langton, Lyon, Me Donald (de Cornwall), Mackenzie, Marchildon, Mattice, Rose, San-born, Sicotte, White, Wright (de la division Est

d'York) et Young-16.

Coutre-MM. Badgley, Burnham, Cartier, Cau-chon, Chabot, Chapais, Chauveau, Clapham, Crawford, Delong, Dixon, Drummond, Dubord, Dumoulin, Egan, Fortier, Gamble, Gouin, Hincks, Lacoste, La Terrière, Laurin, Le Blanc, Lemieux, Macdonald (de Kingston), Sir Allan N. Macnab, Mal.och, McDougall, Mongenais, Morin, Mor-rison, Murney, Paige, Patrick, Polette, Poulin, Prince, Ridout, Robinson, Rolph, Seymour, Shaw, Sherwood, Smith (de Durham), Stevenson, Street, Stuart, Taché, Tessier, Turcotte, Valois, Varir Wilson et Wright (de la division Ouest d'York-

M. Sicotte propose ensuite, en amendement à l'amendement de M. Cauchon, d'ajouter à la fin ces mots "ou pour le réglement immédiat des réserves du clergé. "

Et un débat s'étant élevé. M. Fortier propose de l'ajourner à demain ; ce qui est rejeté.

Pour l'ajournement-MM. Chapais, Dumoulin, Forticr. Hartman, Lacoste, Laurin, Lemieux. McDonald (dc Cornwall). Mattice, McDongall, Patrick, Poulin, Tachć, Tessier, Turcotte, White,

Wilson, Wright (de la division Est d'York)-18. Contre-M.M. Badgley, Brown, Burnham, Cameron, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Clapham, Crwford, Delong, Dixon, Drummond, Dubord, Ferguesson, Fournier, Gamble, Gouin, Hincks, Jobin, Langton, LaTerrière, LeBlanc, Lyon, Macdonald (de Kingston), Sir Allan N. Macnab, Malloch, Marchildon, Mongenais, Mo-

rin, Morrison, Murney. Paige, Polette, Ridout, Robinson, Rolph, Rose, Seymour, Shaw, Sherwood, Sicotte, Smith (de Durham), Stevenson, Street, Stuart, Valois, Varin, Wright (de la division Quest d'York) et Young—50.

M. Lemieux propose de nouveau d'ajourner le

débat à demain.-Rejeté sur division.

La question est alors misc aux voix sur l'amendement de M. Sicotte à l'amendement de M. Cauchon, et la chambre se divise :

Pour l'amendement de M. Sicotte.-MM. Badgley, Brown, Burnham, Cauchon, Clapham, Crawford, Dixon, Dubord, Fergussou, Gamble, Gouin, Hartman, Jobin, Lacoste, Langton, LaTerrière, LeBlanc, Lyon, McDonald (de Cornwall), Macdonald (de Kingston) Sir Allan N. Macnab, Malloch, Marchildon, Mattice, McDougall, Polette, Ridout, Robinson, Rose, Scymour, Shaw, Sherwood, Sicotte, Stevenson, Street, Stuart, Tessier, Valois, White, Wright (de la division ouest d'York). ct Young-42.

Contre.-MM. Cameron. Cartier, Chabot, Chapais, Chauveau, Delong, Drummond, Dumoulin, Egan, Fortier, Fournier, Galt, Hincks, Laurin, Lemieux, Mongenais, Morrisson, Paige, Patrick, Poulin, Prince, Rolph, Sanborn, Smith (de Dur-ham), Taché, Turcotte, Varin, et Wright, (de

la division Est d'York)—29. L'amendement de M. Cauchon, tel qu'amendé, est alors adopté à la même division.

La question étant mise aux voix sur le quatrième paragraphe de l'adresse, tel qu'amendé, ll s'élève un débat, et sur motion de M. Hincks le débat est ajourné à jeudi prochain.

La chambre s'ajourne à jeudi.

CONSIDERATIONS SUR LE VOTE DE MARDI DERNIER.

Il y avait l'opposition régulière tory, composée de 20 à 25 membres, toujours prête à profiter des mécontentements et des défections surgissant au soin du parti réformiste.

Dans le Haut-Canada, les mécontents, ayant à leur tête Brown le jésuitophobe, ont piis pour prétexte de leur agitation l'ajournement de la mesure des réserves, et la domination des prêtres (priestly domination), excitant les préjugés religieux du peuple en lui représentant le gouvernement comme

asservi au clergé catholique.

Dans le Bas-Canada, il s'est joué deux intrigues per des mains différentes. Il y a eu celle du parti rouge ou annexionniste, pour qui le trouble et la confusion dans le pays est un moyen de parvenir à sa fin: cc parti s'est emparé du prétexte de l'ajournement de la mesure seigneuriale, et a lié habilement plusieurs des amis du ministère à insister sur le réglement immédiat de cette question, sachant bien que la chose était impossible. Ce parti unit sa cause à celle de Brown, qu'un de ses journaux a proclamé le meilleur ami du Bas-Canada, sans pourtant s'accorder avec cet homme et ses adhérents sur la question de l'annexion.

D'un autre côté, il y a eu la menée de M. Cauchon, qui, opposé à la sécularisation des réserves. et aussi à la commutation de la tenure seigneuriale qu'il n'accepte que par la crainte de pis, n'en a pas moins exploité l'ajournement de ces mesures pour parvenir, lui aussi. à sa fin, qui n'est pas l'annexion du pays aux Etuts-Unis, mais l'annexion de sa personne à un ministère quelconque, mais viable. M. Cauchon, lui, est prêt à unir sa cause à celle du parti tory, mais nous ne saurions dire

ont prêts à en faire autant. Et M. Sicotto? Il a joué lo même jeu que M. Cauchon, mais lui, si l'on en juge par une diseusion récente du Courrier de St.-Hyacinthe avec le Journal de Québec et qu'on lui attribue, il ne veut nas enteudre parler d'alliance avec le parti tory du Haut-Canada. Sur co point il est d'accord uvec es rouges ou annex onnistes.

Ainsi vous avez, commo chefs du mouvement dans le Bas-Canada. M. Sicotte qui ne peut marcher avec les torys du Haut-Canada, et M. Cau-hon qui no peut marcher avec les réformistes nécontents du Haut-Canada; et pour le Bas-Canada, M. Sicotte a contre lui tout le parti mi-nistériel qui forme encoro la majorité, et M. Cauchon n'a pour lui que sa queue, chétif appendice

jui ne mérite pas méine le nom de parti.

C'est dans une pareille position, c'est avec de pareils moyens, c'est avec de pareils éléments politiques, e'est avec leur impuissance avérée de pouvoir gouverner le pays vingt-quatro heures de emps avec l'assentiment des chambres, à quelque combinaison qu'ils pussent avoir secours, que ecs deux hommes, sans calculer peut-être toutes les conséquences de leur folle conduite, ont arrêté le cours des affaires publiques, et porté, comme nous l'apprendra le retour des mulles d'Angleterre, un coup sérieux à notre crédit provincial, qui ne s'en

relèvera pas de sitôt.

En eflet, l'échauffourée de ces deux hommes a été cause que les élections prochaines auront lien sans l'extension de la franchise électorale décrétée par un acte de la dernière session, qu'il ne pourra être passé avant longtemps un bill de réciprocité, et que toutes nos institutions de bienfaisance, d'éducation et autres, subventionnées par l'Etat, vont souffrir pendant plusieurs mois du manque de cette subvention, qui leur est indispensable. Et le crédit de la province, c'est, comme on suit, l'œuvre de M. Hincks, personne ne peut le nier. En Aneleterre notre crédit est identifié avec M. Hineks, il tient à l'idée que le Canada reposait une confiance entière dans l'habileté de ce financier. Mais que va-t-on penser lorsqu'on apprendra qu'une forte majorité s'est prononcée contre lui et contre le ministère dont il fait partie? On pensera que cet homme a trompé les capitailstes anglais, on le pensera jusqu'à ce que le pays ait fait justice de la ionteuse cabale qu'on vient de former, et cela prendra quelques mois. Et encore le mal ne ourra-t-il se réparer complètement, car on pourra craindre qu'une pareille trame ne se renouvelle: notre crédit pourrait se refaire, si notre caractère moral n'eût souflert une atteinte irréparable.

Toutes ces souffrances, toutes ces pertes vont être imposées au pays, pourquoi? parce que deux hommes ambitieux et mécontents, mais impuissants, aidés d'un autre ambitieux et mécontent, aussi impuissant qu'eux dans le Haut-Canada, n'ont pas su calculer les suites d'une démarche, bu que les ayant prévues, ils n'ont pas hésité à sacrifier l'intérêt du pays à leurs passions ambi-ieuses et rancuneuses. Si ces hommes croyaient avoir pour eux les sections du pays auxquelles ils appartiennent, ne pouvaient-ils pas attendre une semaine ou deux! On leur avait annoncé que lans peu de jours, aussitôt que les affaires presantes auraient été réglées, on fournirait à chacun occasion de se présenter aux électeurs, juges en lernier ressort des différends qui s'étaient élevés. Bi ces messieurs cussent craint de se compromettre

vis-à-vis de leurs électeurs et du pays, en laissant passer sous silence la réponse au discours d'ouverture, ils avaient des moyens constitutionnels de se mettre à couvert, autro que celui de passer un voto é juivilent à une déclaration de non-confiance dans le ministère, et qui mettait ce dernier hors d'état de se montrer de nouveau devant l'assemblée légis-

Que conclure donc de la conduite de ceux qui ont forcé le ministère à en appeler immédiatement au peuple? c'est que ces hommes ont été trop aveuglés par leurs passions pour mesurer et peser les consequences de leur conduite, ou que pour satisfaire un sot amour-propre, ils n'ont pas hésité à fouler aux pieds les intérêts du pays et eeux d'une foule d'institutions qui attendaient l'assistance lé-

Le peuple aura bientôt l'oceasion de les voir de-

vant lui, et il les jugera.

On se domande qui va être dupe, dans l'affaire du 20 juin, ou qui va en profiter ou y perdre? la chose

vaut la peine d'être considérée.

Il y avait einq parties bien distinctes dans l'affuire: le ministère, l'opposition tory, M. Sicotte représentant l'intérêt des censitaires du Bas Canada, et M. Cauchon, l'intérêt des seigneurs et surtout l'intérêt religieux ; enfin M. Brown représentant l'opinion liberale avancée dans le Haut-Granda.

Commençons par M. Brown. Cet homme avait le plus grand intérêt à cc que les élections générales se fissent sous l'opération de l'acte qui étend la franchise électorale, qui, dit-on, doit donner le droit de voter à 100,000 âmes. On entend sans doute un nombre d'électeurs représentant les intérêts de 100,000 âmes, et non pas 100,000 électeurs. Cet acte, comme on sait, a été passé à l'instance et dans l'intérêt du parti réformiste, et devait donner à ce parti un immense avantage aux prochaines élections, si on cût laissé le ministère proposer sa mesure pour en avancer la mise en opération, qui d'après la loi, telle qu'elle est aujourd'hui ne commence qu'au mois de janvier prochain. M. Brown, en forçant le ministèie à en appeler immédiatement au peuple, a done enlevé à son parti tout l'avantage qu'il attendait de l'acte en question, et avantagé d'autant le parti tory, qui est plein d'espoir quant au résultat des élections prochaines, et avec quel que raison peut-être, si l'on considère l'état de division irréconciliable dans lequel le vote du 20 juin a laissé le parti réformiste.

Venons-en maintenant à M. Sicotte, censé représenter l'intérêt des censitaires. Ces derniers ont le plus grand intérêt à faire payer à même la eaisse publique une partie de l'indemnité due aux seigneurs pour commutation ou abolition de la tenure seigneuriale, étant bien connu que les censitaires sont incapables de payer cet indemnité en entier. Eh! bien. M. Sicotte, en contribuant indirectement avec M. Brown à favoriser le succès des tories du Haut-Canada aux prochaines élections, a travaillé justement en faveur des gens qui sont opposés à faire payer une partie de l'indemnité seigneuriale par la caisse publique, comme le prouve le vote des tories du Haut-Canada, pendant la session de 1852-1853. signalé par M. Cartier dans son dis-

cours publié dans notre dernière feuille. Quant à M. Cauchon, qui n'a voté pour le bill

seigneurial de M. Drummond que par la crainte de ses électeurs, et qu'on sait être au fond du eœur opposé à la commutation de la tenure seigneuriale, nous devons avouer qu'en s'unissant aux tories du

Haut-Canada, il a fait ce qu'il fallait pour atteindre son but caché et empêcher la passation d'un bill seigneurial avantagenx aux censitaires. comme défenseur par excellence des intérêts religieux, le rôle qu'il a joué dans l'affaire du 20 va avoir l'effet d'augmenter la force et l'influence du parti annexionniste de Montréal, dont les journaux ont déclaré M. Brown un des meilleurs amis du Bas-Canada, et le Semeur des Suisses protestants, un journal publié dans l'intérêt des Canadiens-français. En effet, c'est ce parti qui a insidien sement arraché aux assemblées publiques qui ont eu lieu depuis un an, la déclaration en faveur du réglement immédiat de la question seigneuriale, et qui ont d'avance lié plusieurs représentants à voter, comme ils l'ent fait, contre le ministère, et la morche qu'il proposait de suivre. C'est véritablement ce parti qui a triomphé dans le Bas-Canada; c'ost, comme l'a dir un de ses chefs iei présent, sons la pression de ce parti qu'ont voté plusieurs députés du district de Montréal. Ce parti, qui n'existait presque encore qu'a l'état latent, va prendre une position sur la scène parlementaire. et cela grâco à M. Cauchon; et si ce parti prend de l'importance, s'il vient à peser dans la balance, et s'il devient pour les autres partis nécessaire de compter avec lui, le clergé devra en remercier M. Cauchon le défeuseur des intérêts religieux à la façon de l'ours de la fable.

18

t

ιt

11

1-

3

à

c

f-

c

lt

ıL

iŧ

8

a

it

11

le

et

et

er

9

ń

1-

n,

16

n-

ir

ec

at

0

ś-

le

90

ire

es

r.

nt

lu

lé

١à

lc

tc

de

5-

ill

dc

ur

le.

du

Des considérations qui précèdent, il est facile de conclure que MM. Sicotte et Cauchon ont travaillé l'un contre l'intérêt des censitaires, l'autre contre celui de nos institutions religieuses, et que tous deux ont joué la partie de leurs adversaires naturels. l'une celle du parti tory du Haut-Canada, l'autre celle du parti annexioniste de Montréal. C'est-'i-dire que, grâce à l'habile tactique de nos deux chefs d'opposition, ils n'out rien gagné, qu'au contraire ils ont perdu, et pour eux et pour les intérêts qu'ils faisaient profession de défendre, et cela, comme de raison, au profit des partis qui leur étaient opposés. C'est presque toujours ce qui arrive, lorsque dans les débats politiques l'on écoute ses passions, mauvaises conseillères, et que l'on foule aux pieds les intérêts de son pays et les principes qui doivent

guider l'homme d'état.

Le ministère n'a pas eu d'adversairo plus prononcé depuis le commencement que M. Papinean, et cependant nous pouvons dire que ce monsieur a déclaré, à qui a vouln l'entendre, qu'il était en faveur de la marche qu'a proposée le ministère à l'ouverture de la session, et que la marche de MM. Sicotte, Caue hon et Brown ne pouvait tourner qu'à montrer leur impuissance ou à nous donner un ministère pire que celui que nous avions. Il avait annoncé son intention de voter en faveur de l'adresse; mais la fatigue l'avait forcé à se retirer avant la division, pensant d'ailleurs qu'on n'en viendrait pas à uno division mardi au soir. Nous sommes henreux que ee grand nom se retire de la scène politique avec une pareille déclaration : M. Papineau a annoncé à ses amis qu'il ne reparaîtrait plus dans le parlement. Aussi heureux serions-nous si M. Sicotte et M. Cauchon eussent suivi l'exemple de leur devancier dans l'opposition, M. Sicotte surtout qui n'avait certainement pas à se plaindre du ministère personnellement, et qui ne différait d'avec lui que sur une question d'opportunité. En effet, on se serait attendu à ce qu'il se fût tenu à l'écart, sauf à voter sur la question si elle se présentait, après avoir donné ses explications. Il y a dans les régions élevées du eœur humain certains sentiments que la politique de parti doit savoir respecter. Nous le disons avec regret, nous attendions miena de M. Sicotte.

Nous demandons par on de cette petite digression, et nous reviendrors aux deux autres parties duns l'affaire du 20 juin, dont il nous reste à parler: l'opposition tory du Haut-Canada et le ministère.

Nous avons peu de chose à dire de cette dernière, après avoir montré tout l'avantage qu'elle devait retirer de la délibération sur l'adresse. Ses chefs ont simulé une grande indignation en apprenant qu'on allait proroger et dissoudre la chambre, mais ils n'étaient pas sérieux. Nous ajouterons volontiers foi, cependant, au rapport selon lequel un des chefs de cette opposition aurait dit qu'il avait honte de la manière dont la chose avait été conduito. Il ne devait pas être, en effet, bien flatteur pour un chof honorable d'opposition de se trouver associé à des hommes qu'il repousse, et qui copendant le chargeaient d'une grave responsabilité. Si le représentant de sa souveraine l'eût fait mander le lendemain pour remplacer le ministère qu'il venait de mettre dans la nécessité de tésigner, qu'aurait-il pu répondre? Comment aurait-il pu se laver du reproche de faire une opposition factieuse au gouvernement existant? A tous égards donc, l'opposition tory n'a qu'à se louer de la tournure qu'a priso l'affaire, et toute son indignation est pur jeu de théâtre : elle rit sous caps, soyez-en sûrs.

Venous-en maintenant au ministère, et voyons s'il a bien perdu dans la gabarre. A part l'avantage que la folle conduite do la majorité des réformistes du Haut-Canada out procuré à l'opposition, en amenant les élections générales avant la mise en opération de l'acte de franchise, et en se présentant divisés sur l'arcne électorale, le ministère peut espérer de sortir sans trop d'encombres des élections générales; car étant, à l'ouverture de la prochaine session, en état de satisfaire aux exigences des réformistes impatients, et ces derniers étant trop faibles pour aspirer au pouvoir, ils se rallieront au ministère. On peut dire que plusieurs d'entre cux, sinon tons, ont voté comme ils l'ont fait pour assurer leur ré-élection, et sous la pression du cri: "Règlement immédiat de la "question des réserves," que les brouillons et les ambitions ont jeté au peuple, comme on l'a fait dans le Bas-Canada pour la question Seigneurialc. Ce que nous venons do dire s'applique au Haut-Canada.

Quant au Bas-Canada, e'est notre ferme conviction que le ministère ne fera qu'améliorer sa po-Il est, comme on sait, sorti avec une majorité bas-canadienne de l'épreuve récente; et cette majorité se renforcera au prochain parlement de tous les impatients du parti progressiste, qu'on sera en mesure alors de satisfaire sur la question seigneuriale, dont l'ajournement a servi de prétexte ou de raison à leur vote sur l'adresse. Et pour ce qui est de ce qu'on appelle la Queue de M. Cauchon, nous avons et pouvons donner l'assurance que cette excressence ne sera pas plus visible et palpable à l'issue des élections générales, qu'elle ne l'était avant le 20 juin de l'an de grâce 1854. Il est même fort possible que son possesseur disparaisse dans les profondeurs du Sault à la Puce, d'iei au 10 août prochain. Sic transit gloria

Mais il est un avantage qui résultera pour le ministère actuel, et tous les ministères dignes de la confiance publique, c'est que les ambitieux et les mécontents de tontes les couleurs y regarderont à denx fois à l'avenir, avant de completer le renvorsement d'un ministère. Le peuple apprendra aux factieux du jour que lorsqu'en reuverse un ministère, il faut être prêt à le remplacer par un meillour, et que sans cela l'on mérite le châtiment dû anx fauteurs d'anarchie. C'est la première fois quo la chose arrive on ce pays, et les souffrances et portes publiques, qui vent s'en suivre, feront voir aux moins clairvoyants que ce n'est pas le bien du pays que voulaient les acteurs principaux do la trame.

De ce qui précède, il est aisé de juger qui doit perdro ou gagner dans la crise actuelle, et combien MM. Sicotte, Cauchon et Brown ont mentré d'habiloté et de prévoyance dans la campagne qu'ils ont entroprise contre le ministère du jeur, et combien il est sûr de marcher sous de pareils chefs : C'est aussi le cas de dire avec la chanson que "Tel ost pris qui croyait prendre."

-Où en êtes-veus avec votre ministère, disait l'autre jour un cauchonniste à un ami de l'administration?

-Mais, pas trop mal, après tout, répondit ce-lui-ci. N'avons-neus pas une majorité dans le

Bas-Canada?

-Oui, répartit l'autre, en comptant les ministres. -Oh l bien, retranchez de l'autre cêté tous ceux qui ont envie d'être ministres, et vetre nombre se trouvera bien plus réduit encore.

On no dit pas si le cauchonniste répliqua.

La nouvelle fenille publiée aux Trois-Rivières, l'Inquirer and Commercial Advertiser, journal qui se fait l'ergane des intérets populaires sans être le partisan des politiques intéressées, apprécie logiquement dans l'article qui suit la position des mécontents de la chambre vis-à-vis du peuple, par suite de leur vote du 20 juin, et les résultats qu'ils peuvent en attendre:

DISSOLUTION DU PARLEMENT.

Notre Parlement a été prorogé, préparatoirement à sa dissolution immédiate. C'est là un dénouement que le pays ne s'attendait pas à voir se produire si hâtivement, et c'en est un assurément qui aurait dû être différé jasqu'à ce que les bills nécessaires touchant les droits et biens des particuliers fussent devenus lois. L'opposition, dans son incouvenant empressement de saisir le pouveir, n'a pas considéré quel tort fait au pays le retard qui doit s'ensuivre avant qu'une chambre d'assemblé; nouvelle puisse être convoquée. Il y avait, si nous sommes bien informés, 250 projets de loi à introduire dans cotte session, la plupart émanant de compagnies particulières ou d'individus. Ces mesures sont maintenant jetées de côté, pourquoi egla? pour satisfaire à la rancune politique on au désir de

s'agrandir politiquement soi-même.

L'oppesition n'aurait pas perdu l'avantage du terrain, cût-elle attendu quelques semaines et fait les affaires nécessaires et urgentes du public ; et elle n'aurait pas déchu dans l'opinion publique en réprimant son désir passionné de renverser le ministère, jusqu'à ce qu'elle eût satisfait aux besoins les plus pressants du pays en adoptant les bills sou-mis à la chambre. Mais il paraît que la ven-geance politique ne concède rien. Elle ne met pas de frein à ses attaques, il n'y a pas de sacrifice trop grand pour elle ni d'intérêt assez important ou assez sacré pour mériter un instant de réflexion, dès qu'il s'agit d'éteindre sa soif de vengeance. Cet élan prématuré pour sai-ir le pouvoir au détriment des affaires publiques, ne recoinmandera gnère l'appel de l'opposition lorsqu'elle viendra selliciter le suffrage du pays. Un peu d'attento ue peuvait empirer leur cause, un empressement irréfléchi peut la compromettre. L'on dennera pour excuse que le ministère aurait dû résigner et laisser ses adversaires prendre sa place sans une dissolution du parlement. Mais le ministère a exercé un droit constitutionnel, et il n'a fait que ce que l'opposition aurait fait en semblable circonstance; il y a des précédents qui justifient sa conduite.

Maintenant, où est la garantie donnée au pays, que ses affaires seront plus proinptement expédices au moyen d'un nouveau parlement? Il est à présumer que la première moitié de la session sera perduc en récriminations personnelles. Les passions des nonveaux représentants seront en ébullition à la suite de l'émei des élections qui s'annoncent comme devaut être chaudement contestées, et le temps qui devrait être diligemment employé à la dépêche des affaires publiques, aura été absorbé par les insinuations irritantes, par les accusations et les répliques, et, tandis que les intérêts du penple sont regardés comme chose secondaire et au-dessous de la satisfaction à donner aux piques persennelles, quelques journaux neus informeront gravement des labeurs accablants des membres de l'assemblée. A tout prendre, nous regardons ce procédé de l'opposition comme intempestif, prématuré et nuisible à la législation du pays, particulièrement sur ce que nous avons la conviction qu'il n'y a point en ce moment un corps d'hommes jouissant de la confiance générale, en état d'occuper la place de ceux qui sont mainte-

nant au pouvoir.

